



Rechercher sur ce blog



[Contacter l'auteur](#)

[Partager ce blog](#)

1

0



[Se connecter](#)

[Créer un blog](#)

ORDILEX VIGIFRAUDE - SALF INVESTIGATIONS Recherches Privées - Renseignements - Sécurité et Défense

ORDILEX VIGIFRAUDE - SALF INVESTIGATIONS Recherches Privées - Renseignements - Sécurité et Défense > détectives > Avant d'engager un Détective Privé, suivez les conseils d'un Professionnel du Renseignement.

05 septembre 2010

Avant d'engager un Détective Privé, suivez les conseils d'un Professionnel du Renseignement.



Alain STEVENS

Gérant de la **Sarl ORDILEX Vigifraude**,
Responsable du pôle Informatique et Internet,
Co-fondateur de **SALF Investigations**,
vous présente son département Recherches Privées
Renseignements, Sécurité et Défense.

Plus de 20 ans d'expérience dans la gestion et la prévention des risques
et l'investigation.

**Contact : stevensalain@yahoo.fr
Tél. : 06 12 55 19 80**

Après avoir mené des centaines d'investigations en tant qu'ancien Agent de Recherches Privées, Alain STEVENS se consacre désormais à la prévention des risques et à la conception d'outils informatiques pour les professionnels de l'investigation, du recouvrement et membres des professions juridiques.

Gestion proactive des risques, fraudes, escroqueries, détournements de fonds,... la mise en place de solutions de détection est préférable au déclenchement d'une enquête à postériori, qui va entraîner de nombreux frais supplémentaires avec parfois l'impossibilité de recouvrer les sommes perdues.

I



I

Détective professionnel depuis 1983, Stéphane A.L. FOIREST de la Sarl ORDILEX Vigifraude, vient en aide aux particuliers et aux entreprises victimes d'escrocs ou fraudeurs et de toutes actions malveillantes.

I

Spécialisé dans les enquêtes privées, financières, commerciales et sociales, SALF collaborateur est enregistré officiellement en Préfecture de Police, habilité aux enquêtes civiles et pénales ; ses comptes-rendus de missions sont utilisables devant les tribunaux français et toute juridiction européenne.

**Contact : salf.investigations@orange.fr
Tél. : 06 08 51 35 79**

**regardez notre vidéo sur
<http://www.youtube.com/watch?v=vFd74plmKOE>**

LA PROFESSION

"Le privé était tapi dans l'ombre. Quand la fille sortit de chez elle, il rabattit son chapeau sur les yeux, remontât le col de son imper et lui emboîta le pas sur les pavés luisants de pluie..."



Humphrey Bogart dans Le Faucon Maltais.

ça, c'est du roman !

...La réalité est légèrement différente.

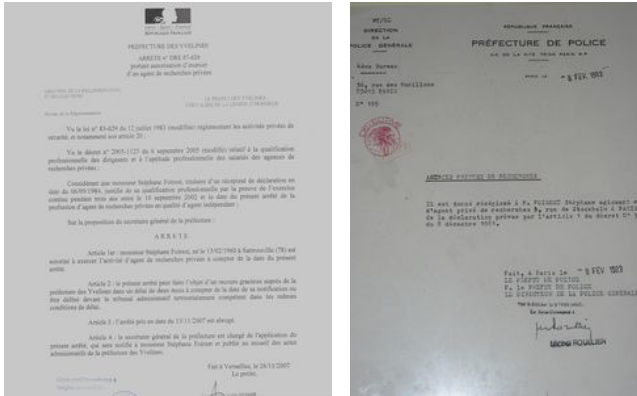
L'activité de Détective Privé est souvent mal connue, voir mal comprise. D'aucuns pensent que les détectives privés éprouvent une certaine ivresse face à l'aventure, la recherche de renseignements, le goût du lucre et parfois même du danger. Ce ne sont que des clichés ; la réalité est tout autre.

Qui n'a pas rêvé un jour de se transformer en détective pour prendre en filature son amie ou son compagnon, son conjoint, un collaborateur ou son patron ?

Les "ficelles" du métier ne s'apprennent pas en quelques semaines, le temps d'un stage de formation chez un professionnel. Une année ne peut suffire à un étudiant sorti de sa faculté de Droit pour devenir un observateur entraîné, un spécialiste de l'enquête, de la recherche de personnes ou de renseignements. Découvrir les diverses activités de cette profession est une chose, mais connaître les obligations, les responsabilités, les devoirs de réserves qui incombent à un détective est encore bien plus important ; surtout le jour où l'on décide de faire appel aux services d'un enquêteur privé.

Avant tout, le Détective - Agent de Recherches Privées et de Renseignements est un auxiliaire de justice et doit s'abstenir de jouer les "cow-boys". Il n'est ni un cascadeur, ni tireur d'élite car en France, depuis de longues années, nombre de détectives privés souhaitent que leur profession se clarifie afin de préserver leur intégrité et donc la réputation de leur activité.

Tout Détective Agent de Recherches Privées doit être déclaré officiellement en Préfecture de Police du département où il exerce. Cette déclaration donne lieu à la délivrance d'un récépissé préfectoral et la liste des agences ainsi déclarées par tout à chacun. Mais contrairement à ce que laissent entendre bien des détectives, cette déclaration à posteriori ne constitue en aucune manière une autorisation d'exercer, et le récépissé cité avant n'a rien à voir avec la "licence" exhibée par MANNIX ou MAGNUM dans les films américains...



Récépissés de déclarations et Décrets Préfectoraux portant autorisation d'exercer d'une agence de recherches privées

Depuis peu les étudiants ayant le niveau BAC + 2 ou titulaires d'une Maîtrise en Droit peuvent suivre durant une année complète, une formation professionnelle à l'IFAR (Institut de Formation des Agents de Recherches) basée à Paris (Faculté d'Assas), Melun et Montpellier. C'est une fois en possession du diplôme universitaire délivré par l'IFAR que les étudiants peuvent se déclarer en Préfecture de Police et obtenir leur récépissé de déclaration d'exercer leur profession, ainsi définie :

I
L'activité professionnelle de Détective - Agent de Recherches Privées a pour objet de recueillir pour le compte de parties requérantes - personnes physiques ou morales - des indications d'ordre confidentiel, privé ou public, de différentes natures ; ou de constituer des éléments matériels de preuve ou de présomption dans les mêmes matières, selon la réglementation en vigueur(*), dans la légalité et le respect des bonnes mœurs, à l'effet de déterminer, autant que faire se peut, la manifestation de la vérité ou bien de permettre l'administration de la preuve ou de la présomption, par la production d'éléments dissimulés, et, si nécessaire, par devant toute juridiction concernée définie par le Code de l'organisation judiciaire Française et Européenne.

I
I
(*) Le titre II de la loi du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité, inséré par la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, réglemente l'activité de recherches privées. Contrairement à la loi n° 891 du 28 septembre 1942, qui régissait jusque-là l'activité d'agent de recherches privées, **la loi définit désormais l'activité de recherches privées, comme la profession libérale qui consiste, pour une personne, à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts.** Le législateur ayant entendu par ce texte moraliser et professionnaliser cette activité, les articles 22 et 23 de ladite loi renforcent le contrôle a priori de la profession en conditionnant l'agrément des dirigeants d'agences de recherches privées et l'embauche de leurs salariés à la vérification de la compatibilité de leur moralité avec leurs fonctions et à la justification d'une qualification ou d'une aptitude professionnelle. Cette condition de qualification ou aptitude a été mise en œuvre par le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005, qui en soumet la justification à la détention d'une certification professionnelle se rapportant à l'activité de recherches privées et enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles.

I
Cet enregistrement assure aux titres concernés une validité sur l'ensemble du territoire et est conforme aux textes communautaires en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications. Par dérogation, le décret précité permet toutefois aux dirigeants et salariés en exercice de justifier de leur qualification ou aptitude par la preuve de l'exercice continu de leur profession pendant respectivement trois ans et deux ans à la date de publication dudit décret. Il apparaît donc que cette activité est désormais à la fois bien définie et suffisamment encadrée. En dernier lieu, la mise en œuvre de la justification de la qualification ou de l'aptitude professionnelle, à compter de l'entrée en vigueur du décret du 6 septembre 2005 précité actuellement fixée au 10 mars 2007 - mais que le projet de loi de prévention de la délinquance voté en première lecture par le Parlement prévoit de repousser au 1er janvier 2008 pour répondre à des difficultés pratiques permettra, conformément à l'objectif des pouvoirs publics, de renforcer la qualité professionnelle des agents de recherches privées.

I

I

C'était hier...

I
1865 - Après le meurtre du Président Abraham Lincoln, les assassins firent l'objet de plusieurs Avis de Recherches, notamment par l'agence de détective Pinkerton (collection personnelle)

I
(Reward poster following Lincoln's assassination - Affichette de récompense après l'assassinat de Lincoln)

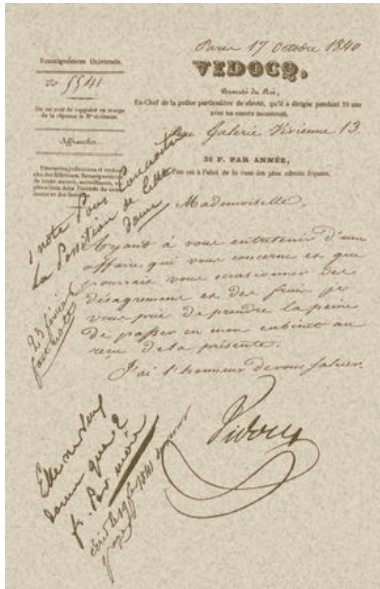


I

I

1840 - François Vidocq
Après avoir été Directeur de la Sûreté, Vidocq fut le 1er Détective Privé Français
au service des Citoyens et des Entreprises

I



I

I

Aujourd'hui...

I



Stéphane A.L. FOIREST en salle de réunion et en salle de travail

I

Stéphane A.L. F
Détective - Agent de Recherches de son Etat
27 années d'expérience professionnelle

I

"La vérité !?... Personne n'ose chercher le vrai.

*Ceux qui, cependant, le cherchent n'osent pas le trouver...
Ceux qui le trouvent n'osent pas le dire...
Ceux qui le disent ne sont pas écoutés.
Ceux qui écoutent ne sont pas toujours en état d'agir.
Trouver des réponses est chose aisée ;
ce qui l'est moins, est de se poser les bonnes questions !"*

I

Coordonnées :

SALF Investigations



43 Route de Paris 78760 – JOUARS-PONTCHARTRAIN

Tél. : 0962 12 40 76 - **Tél. mobile :** 06 08 51 35 79

Email : salf.investigations@orange.fr

Consultation à l'agence uniquement sur Rendez-vous.

Horaires d'ouverture : 9h à 12 h et 14 h à 19 h.

Consultation possible à domicile.

Permanence téléphonique assurée pour prise de rendez-vous.

I

Qui suis-je ?

un Agent de Recherches et de Renseignements d'Ordre Privé de Sécurité et de Défense

I

L'idée que l'investigation puisse être un service utile à leur société, sinon à leur clientèle, n'effleure même pas la plupart des chefs d'entreprises en France.

I

Il est vrai que le métier de Détective exige une telle discrétion, qu'il reste inconnu de certains secteurs professionnels. Pourtant, les services d'un Agent de Recherches Privées peuvent être une aide précieuse dans la défense des citoyens et des entreprises.

I

Spécialiste du Renseignement depuis 28 ans, **SALF** vient en aide aux particuliers et aux entreprises victimes de vols en réunion, d'escroqueries, de détournements de fonds, de biens sociaux, de patrimoines privés ou industriels et de toutes actions malveillantes.

I

L'exercice de son métier, l'a conduit maintes fois à constater qu'une entreprise quel que soit son secteur d'activité, peut subir d'importants préjudices au plan économique et image de marque, sans même en être avertie.

I

Agent de Recherches et de Renseignements depuis février 1983, **SALF** bénéficie d'une expérience notable dans les domaines de :

- la protection des personnes, de la famille et des Entreprises
- l'enquête Civile et Pénale, Judiciaire, Économique et Sociale
- la propriété industrielle et intellectuelle (*marques et brevets*)

I

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

I

I

L'information est un besoin social incontestable, mais il est difficile de trouver de bons professionnels expérimentés, honnêtes et compétents. Le détective

Privé est un professionnel de l'investigation. Son expérience vous garantit de toujours trouver auprès de lui l'écoute, le conseil et l'assistance dont vous avez besoin.

Les missions qui lui sont confiées demeurent strictement confidentielles.

I

La qualité première d'un Détective étant la discrétion, il est facile de comprendre combien il est essentiel pour ses mandataires, qu'il tienne à celle-ci, garantie du sérieux de ses enquêtes. Il est évident que **SALF** s'engage à respecter la confidentialité de toute mission qui lui serait confiée à l'avenir.

I

Cette éthique professionnelle lui a permis de fidéliser depuis 1994, la clientèle de diverses sociétés d'un Groupe financier, français, leader mondial de produits de luxe, qui l'honorent de leur confiance en le mandatant pour différentes missions en rapport avec les activités spécifiques à chacune.

D'autres sociétés du monde du parfum, de la cosmétique, de la mode, du barreau, bénéficiant d'une excellente notoriété, lui ont déjà fait confiance. La plupart d'entre elles sont aujourd'hui des clientes fidèles avec lesquelles il collabore ponctuellement avec efficacité.

I

I

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

I

SALF vous propose de découvrir quelles sont les compétences requises pour mener à bien les investigations informatiques, les renseignements et les enquêtes.

Les services que **SALF** rend à ces entreprises, font appel à des compétences multiples :

I

Compétences d'abord liées à l'investigation elle-même, faisant aussi référence à des savoir-faire tels que **l'analyse financière, l'évaluation des implications juridiques et économiques, les ressources humaines et l'infiltration de réseaux spécialisés dans le renseignement industriel.**

I

En bien d'autres cas, les Détectives ou Agents de renseignements sont sollicités pour la recherche de preuves qui permettront de mener à bien une éventuelle action en justice ; exemple : lorsque le jugement d'une affaire est rendu, le bénéficiaire d'une décision de justice peut avoir intérêt à connaître la solvabilité de la personne condamnée.

I

SALF enquête sur **les détournements de fonds ou de biens sociaux.** Ses investigations l'amènent à remonter **certaines filières de marchés parallèles** dont les commanditaires souvent étrangers, se sont spécialisés dans **les vols en réunion avec effractions.** Il retrouve les marchandises volées chez les receleurs et permet ainsi aux services de Police, Douane ou Gendarmerie, d'interpeller les uns pour les confondre aux autres, dans le but de les déferer à toute juridiction Européenne (*voir articles de presse en fin de blog*).



Certains réseaux dits "mafieux" se sont spécialisés dans **la production et la commercialisation de produits contrefaits.** Ces réseaux sont extrêmement cloisonnés et bien souvent leurs organisateurs sont prêts à tout pour contrer enquêteurs ou journalistes susceptibles de mettre un terme à leurs activités délictueuses. Aussi, **SALF** n'hésite pas à travailler en étroite collaboration avec divers services étatiques (*DDCCRF - Directions Départementales de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes ; Police et Gendarmeries Nationales ; Douanes Françaises ; RG - Renseignements Généraux ; DST - Direction de la Sécurité du Territoire ; DGSE - Direction Générale des Services Extérieurs*).

I



Contrefaçons de produits high tech Apple et sacs Christian Dior

Outre les activités classiques d'une agence de Détective, **SALF** s'est particulièrement entouré de professionnels spécialisés dans l'investigation financière et économique (IE - Intelligence Economique).

Disposer aujourd'hui de sources particulièrement chevronnées sur certaines Places Bancaires off-shore est nécessaire lorsque l'on veut se renseigner sur l'origine de capitaux de sociétés étrangères - notamment sur les pays Baltes, les pays de l'Est, la Confédération de Russie et les Républiques Autonomes à Statut Spécial, les pays d'Amérique du Sud et tous paradis fiscaux.

I

Lorsque l'on veut faire appel aux services d'un Détective Privé, il est important d'avoir quelques informations sur sa personne mais aussi, sur ses obligations vis à vis de sa clientèle, son professionnalisme et surtout, son honnêteté.

I

Un détective Privé ou Agent de recherches doit mettre tous ses moyens en œuvre pour mener à bien la mission que l'on veut lui confier. Il peut s'assurer le concours de tous collaborateurs salariés, travailleurs indépendants ou tiers bénévoles comme de tout confrère plus expérimenté dont il pourrait requérir les conseils ou l'assistance.

I

ENQUÊTES ET INTERVENTIONS

SALF vous propose de découvrir de quelle manière il mène à bien ses enquêtes, ses interventions dans les domaines privés et professionnels.

**Enquêtes Privées Civiles, Pénales et Judiciaires
Enquêtes Financières et Commerciales
Contre Espionnage – Intelligence Économique**

I

dans les secteurs :

I

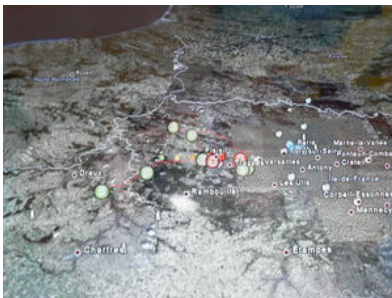
**Privé, Industriel, Immobilier, Commercial,
Communication, Juridique et Social**

I

- Affaires familiales et toute recherche dans l'intérêt des familles
- Joaillerie, Parfumerie, Cosmétique, Pharmaceutique
- Grande distribution, distribution sélective, vente directe, vente par correspondance
- Travaux publics, Banque, Investissement, Recouvrement, Off Shore, Assurance, Informatique et Ingénierie
- Production Industrielle, Import, Export, Équipement Automobile, Propriété Intellectuelle



Le matériel du "parfait détective" : jumelle et appareils numériques divers ; appareils photos, caméras, imprimantes, dictaphones et magnétophones ; téléobjectifs, talkie-walkie, scanners, oreillettes et micros-larynx, mini caméras et micros espions ; microtraceurs et balises GPS (Guidage Par Satellites), logiciels de localisation et bases de données informatiques. Le strict nécessaire pour toute enquête de terrain !



Localisations géographiques de personnes, de marchandises ou de biens volés par système informatique de balises GPS

(Guidage Par Satellite sur ordinateur portable).

TRANSPORTS et SERVICES SPÉCIAUX

PROTECTION INTERVENTION - PARTICULIERS & INDUSTRIES

- Escorte des personnes, protection rapprochée
- Transport d'œuvres d'art ou documents confidentiels à protéger
- Convoyage de matériaux sensibles
- Enquêtes Numériques, Chiffre et Cryptographie, Cryptologie Informatique

ENQUÊTES FINANCIÈRES & COMMERCIALES

Renseignements sur Personnes Morales :

- Recherche d'actifs financiers et bancaires, patrimoine, solvabilité financière
- Recherche d'actifs financiers et bancaires, patrimoine, solvabilité financière
- Identification de biens immobiliers et fonciers, hypothèques
- Concurrence déloyale, contrefaçon marques et produits

- Identification de coffres ou containers en zone portuaire française (États Fédérés)
- Collecte d'informations sur les institutions bancaires et financières Off Shore

Renseignements sur Personne Physique :

- Recherche de personne disparue, débiteurs, adolescents fugueurs, enlèvements d'enfants
- État Civil, Situation familiale ou professionnelle
- Enquête de solvabilité : relevé de biens immobiliers et fonciers, recherche de comptes bancaires, relevé de l'état hypothécaire
- Enquête de moralité : vérification de CV, contrôle d'emploi de temps, filature et surveillance



Par les routes ou par les airs, les filatures et surveillances sont le quotidien des détectives



INFORMATION SPÉCIAL DIVORCES

(loi du 26 Mai 2004)

Depuis le 26 Mai 2004, la nouvelle loi sur le divorce est promulguée ; elle s'applique depuis le 1er Janvier 2005. Il faut savoir que le "divorce pour faute" correspond à 42% des procédures, quant au divorce par consentement mutuel, il est choisi dans 41% des cas. La nouvelle loi maintient les 4 cas de divorce mais elle les modifie. Le nouvel article 229 du Code Civil énonce 4 cas :

1. **soit de consentement mutuel,**
2. **soit d'acceptation du principe de la rupture du mariage,**
3. **soit d'altération définitive du lien conjugal,**
4. **soit le divorce pour faute.**

Le divorce peut-être demandé en cas de "violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage par l'un des époux" ; il s'agit de l'article 242 nouveau du Code Civil.

Il n'y a pas ici de modifications majeures par rapport à la loi du 11 Juillet 1975, le Gouvernement a conservé "le Divorce pour Faute" car tout ne peut être pacifié.

La faute, cause de divorce :

Un époux peut demander le divorce lorsque son conjoint a commis une faute, c'est-à-dire un manquement aux devoirs et obligations nés du mariage. Le comportement répréhensible du conjoint peut parfois revêtir une gravité telle qu'un régime particulier s'impose alors.

La notion de faute :

Justifient le prononcé du divorce, les faits imputables à un époux s'ils constituent une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations du mariage et rendent intolérable le maintien de la vie commune. Ainsi définie, la faute est constituée de trois éléments :

Un fait imputable : le comportement reproché doit avoir été commis sciemment et librement par un époux : la femme victime d'un viol ne commet pas de faute ! Il en va de même pour les faits accomplis par un époux sous

l'empire d'un trouble mental.

Un fait constituant une faute conjugale : la faute est un manquement au droit conjugal qui doit revêtir une importance certaine.

Est répréhensible la violation des devoirs et obligations du mariage. Ainsi en est-il pour l'inexécution des devoirs conjugaux définis par la loi. L'adultère, le refus de contribuer aux charges du mariage, l'abandon du foyer conjugal, la non-consommation du mariage constituent ainsi des manquements aux devoirs de fidélité, de secours, d'assistance et de communauté de vie.

Les brutalités à l'égard du conjoint ou des enfants, les injures ou violences verbales, la cruauté mentale, une conduite scandaleuse, l'ivresse habituelle, la délinquance constituent des manquements aux obligations de respecter la personne de son conjoint et des enfants, aux devoirs de veiller à son propre honneur pour ne pas entacher celui de ses proches qui ne sont pas inscrits dans la loi en termes exprès, mais sont consubstantiels à l'idée du mariage..../...

Un fait rendant intolérable le maintien de la vie commune :

La faute conjugale commise par un époux doit avoir pour conséquence de rendre insupportable pour son conjoint de demeurer dans les liens du mariage. Exigence supplémentaire qui colore la caractère de gravité que doit revêtir le comportement reproché

En fait, cependant, ce troisième élément tend à devenir une formule de style des jugements : une violation grave des devoirs conjugaux rend, par nature, difficilement tolérable le maintien du mariage.

LE RÔLE DE L'AGENT DE RECHERCHE PRIVÉE EN MATIÈRE DE DIVORCE

Source : n° 58 Le Journal du Village de la Justice (Réseau du Droit) – article de Johanna Leplannois

La vérité est fondamentale dans le cadre du divorce mais elle n'est pas toujours facile à rapporter. Ainsi, l'intervention d'un agent de recherche privée permet de dépasser ces difficultés pour trouver la vérité et apporter les preuves nécessaires à la défense des intérêts de leurs clients.

Rôle de l'enquêteur privé dans le divorce, vers une recherche patrimoniale

Le mariage crée à l'égard des époux des devoirs. Ceux-ci sont énoncés par l'article 212 du Code civil qui dispose que « les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance ». La violation d'un de ces devoirs peut servir de fondement dans le cadre d'une procédure de divorce pour faute.

La charge de la preuve reposera sur le demandeur à l'instance de divorce. Cependant, il est très souvent difficile de prouver la faute de son conjoint car généralement il se cache afin de ne pas être considéré comme fautif et de ne pas voir le divorce prononcé à ses torts. Le recours à un cabinet d'enquêtes est donc utile. Par exemple, il permet de dénoncer l'adultère par des moyens légaux et appropriés.

Même si la réforme de 2004 en matière de divorce tend à afficher sa préférence pour les autres formes de divorce c'est-à-dire les modes de séparation amiable, « le divorce pour faute existe toujours même si la notion de faute a évolué ». Dorénavant, la recherche de la faute perd de son intérêt au regard de la seule faute d'adultère. Cette dernière devient de plus en plus patrimoniale.

Ce constat se justifie au regard des dispositions législatives. En effet, la réforme avec sa volonté pacificatrice a permis à l'époux fautif de ne plus être forcément évincé en tant que destinataire de la prestation compensatoire, sauf si l'équité le commande. L'enquêteur doit définir le train de vie de l'époux fautif afin de mettre en évidence les discordances entre la situation patrimoniale déclarée au cours de la procédure et les éléments de train de vie identifiés (avantage en nature, holding à l'étranger, cadeaux, week-end...). De plus, l'ancien article 267 du Code civil prévoyait une révocation automatique des donations faites à l'époux fautif par son conjoint non fautif mais désormais, même fautif, l'époux peut conserver le bénéfice des donations et avantages matrimoniaux, sous réserve de certaines conditions relatives à la nature de la donation.

Ce sont tous ces éléments, reflétant la tendance à ne pas prendre en compte la faute, qui ont conduit à faire primer la recherche de patrimoine sur la traque de l'infidélité.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de 2004, il y a donc un glissement naturel lié à l'augmentation des enquêtes menées dans le domaine patrimonial, mais il ne modifie que sensiblement le nombre d'investigations entreprises pour rapporter la preuve de l'infidélité.

Recevabilité de la preuve recueillie par un agent de recherche privée

L'intervention d'une agence d'investigations et de recherches permet d'éclairer la Justice en

apportant des éléments factuels obtenus uniquement dans le cadre des prérogatives qui lui sont accordées par le législateur et la réglementation en vigueur. C'est en ce sens que « la Cour de Cassation et de nombreux tribunaux sont de plus en plus enclins à recevoir les rapports des détectives comme preuve, à partir du moment où ils sont suffisamment étayés et lisibles pour un magistrat ; les tribunaux reconnaissent de plus en plus la preuve d'un enquêteur privé parce qu'ils ont su démontrer qu'effectivement des preuves étaient rapportées mais qu'elles étaient étayées par d'autres moyens.

Par exemple, dans un rapport en matière de patrimoine, quand nous affirmons qu'une personne vient d'acquérir un bien, nous en faisons la démonstration en joignant un document administratif tel que celui du service des hypothèques.

Les faits sont rapportés dans un rapport d'enquête minutieusement circonstancié, détaillé, précis et corroboré si nécessaire par des témoignages lui conférant ainsi une force probante. Ce rapport rédigé sous forme d'attestation, ne devra faire état que des constatations effectuées sur la voie publique et liées uniquement à l'objet du ou des griefs et dans le respect de l'intimité privée.

Ainsi, la notoriété, l'ancienneté et l'expérience du cabinet sont des gages de réussite lors du traitement du dossier.

La recherche de la preuve dans le respect des droits des individus

En vertu de l'article 259-2 du Code civil, les constats dressés à la demande d'un des époux sont écartés des débats s'il y a eu violation de domicile ou atteinte illicite à l'intimité de la vie privée.

La recherche de la vérité doit se faire tout en garantissant le respect de la vie privée et plus précisément en veillant au respect de la liberté du domicile, du droit à la protection de l'intimité de la vie privée, du secret de la correspondance et de la garantie de l'anonymat. **I**l ne faut pas oublier que l'enquêteur de droit privé est sur un pied d'égalité avec un simple particulier. **I**l a donc intérêt à respecter la loi pour que les preuves qu'il rapporte soient recevables et pour qu'il évite d'éventuelles poursuites pénales, par exemple pour violation de domicile.

Ainsi, l'enquêteur de droit privé doit être capable d'obtenir des preuves utiles pour la défense des intérêts de ses clients ou représentants sans devoir décliner son identité ou l'objet de sa mission.

Il est tenu de respecter de nombreuses obligations dans l'exercice de ses fonctions telles que le respect du secret professionnel, le secret des archives et le fait d'avoir des connaissances et un savoir-faire suffisant.

L'ensemble des dispositions légales apporte donc toutes les garanties de confidentialité à l'égard du cabinet d'enquêtes privées puisque toute violation du secret professionnel et de l'atteinte à la vie privée constitueraient un délit passible de peines de prison et d'amendes.

Les méthodes d'investigations des agents de recherche privée

Les méthodes d'investigation utilisées par les détectives vont dépendre des objectifs visés et de la procédure de divorce choisie.

Tout d'abord, le propre du métier de détective est la surveillance et la filature. Cette technique permet d'identifier les rencontres et les fréquentations d'une personne. Lors d'une affaire de divorce, dans un contrat de mandat par exemple, nous pouvons contrôler les rencontres et fréquentations extra conjugales.

De plus, pour connaître la moralité d'une personne, une enquête de proximité, ou de voisinage sera menée près du domicile de la personne ou de son lieu de travail selon qu'il s'agisse de l'environnement personnel ou professionnel.

Ensuite, le détective pourra utiliser le système d'ordonnance sur requêtes afin d'obtenir des informations utiles pour un motif légitime pour conserver ou établir la preuve des faits allégués.

Enfin, les renseignements administratifs seront les modes de preuve les plus utilisés. **I**ls conservent généralement la recherche du patrimoine immobilier, mobilier ou financier.

On peut citer quelques illustrations sur l'obtention de ces renseignements qui concernent tous les services qui offrent des renseignements à tout requérant, c'est-à-dire que toutes les personnes qui connaissent les rouages de l'administration peuvent se procurer ces informations. **I**ls sont donc administrativement communiqués à des tiers.

Par exemple, il est possible pour toute personne d'obtenir un extrait de naissance de chacun d'entre nous de forme légale. De plus, toute personne peut prendre connaissance du montant de l'impôt payé par un contribuable, à condition de respecter le cadre légal.

Sans faire de choix entre le respect de la vie privée et la recherche de la vérité, l'agent de recherche privée a su concilier ces deux impératifs distincts pour rapporter des preuves loyales lors des procédures de divorce.

CONTRE-ESPIONNAGE

Privé et Industriel

Recherche de Matériel d'écoute :

Aujourd'hui, les détecteurs ultra-sensibles de micro espions sont désormais incontournables quand il s'agit de repérer des émetteurs espions (dépeussierage de locaux).

SALF a fait l'acquisition d'appareils ultramodeme de classe professionnelle, de haute technologie et extrêmement sensibles : des TAS - Turner Advanced Sensitive - de dernière génération ayant intégrés dans ses détecteurs ultra-sensibles de micros et caméras espions, permet l'amélioration des détections de ces appareils de plus en plus miniaturisés. Ces détecteurs n'ont aucune comparaison avec les innombrables détecteurs-jouets disponibles sur le marché.



Détecteur de micros espions et caméra HF, GSM 3 à 5 Mhz et Scanner Vidéo de 900 à 2520 Mhz

Cette technologie Multi-Channel-Fuzzy-Scanning rend possible la détection des systèmes espions suivants :

- microphones clandestins ou mini-espions
- micros portables, notamment avec caméra intégrée (de plus en plus utilisés)
- caméras miniature (matériel espion à croissance exponentielle)

Les risques d'espionnage par systèmes émetteurs étant toujours plus sensibles, les détecteurs ultra-sensibles de **SALF** sont opérationnels dans une étendue des fréquences de 50 MHz à 3 GHz. Les délinquants high-tech savent parfaitement que de nombreux détecteurs commercialisés sont inefficaces au-dessus de 1 GHz ; il leur est donc aisé de faire croire, même aux détenteurs de ces détecteurs d'ancienne génération, qu'aucun espion n'est présent ; ces professionnels de l'espionnage recourant volontiers à des émetteurs fonctionnant sur la fréquence d'ondes 3 GHz.

L'agence **SALF** ne peut donc que conseiller vivement aux hommes d'affaires et aux sociétés de faire appel à ses services ou de s'équiper avec l'état le plus récent de la technique, et de s'assurer d'une portée efficace jusqu'à 3 GHz,...pour :

- repérer le positionnement idéal des émetteurs vidéo ou des systèmes de réseau sans fil dans toute propriété.
- détection de systèmes émetteurs espions dans les toilettes publiques, les locaux de sécurité, les vestiaires des clubs et des hôtels et toute propriété privée.
- bureaux, ateliers, cinémas, théâtres, salles de spectacles, musées et salles de conférences, pour une protection efficace contre les émetteurs radios et vidéo introduits, sans fouille corporelle (contrôles discret à l'entrée possibles).
- établissements hospitaliers, cabinets médicaux et services de soins intensifs, pour une protection contre des émetteurs d'ondes perturbatrices.
- Police, armée et ministères, pour une protection efficace contre

l'espionnage.

- salles informatiques, restaurants et autres locaux commerciaux, où l'usage de téléphones portables est perturbateur, sinon proscrit.

h

LES ENQUÊTES NUMÉRIQUES ou L'INVESTIGATION INFORMATIQUE

SALF est le Département Investigations de la **SARL ORDILEX VIGIFRAUDE** dirigée par **Alain STEVENS**

Alain STEVENS "Cyber détective", plus de 20 ans d'expérience.
Spécialiste dans la sécurité et l'investigation Informatique, le développement de nouvelles techniques de recherche dans la lutte contre la cyber délinquance : ordilex.com

Alain STEVENS a ouvert son bureau de cyberdétective sur les hauteurs de Cannes en 1999.

Diplômé en gestion-comptabilité-finance, il a auparavant été Crédit-Manager dans le secteur bancaire (analyse des risques), Inspecteur à la Caisse des Congés Payés du Bâtiment de la Région de Paris (enquête d'affiliation et contrôle), puis détective privé "classique".

S'il est entendu qu'Internet créé ou fait évoluer de nombreux métiers, il en est un auquel bien peu de gens auraient pensé, tant il est emprunt de clichés : détective privé.

Pourtant, le réseau des réseaux se révèle être à la fois un excellent "indic" pour l'enquêteur et une menace permanente pour l'entreprise ou le particulier imprudent, voire inconscient du danger.

Usurpation d'identité, intrusion, détournements de fonds, chantage, vol, piratage,

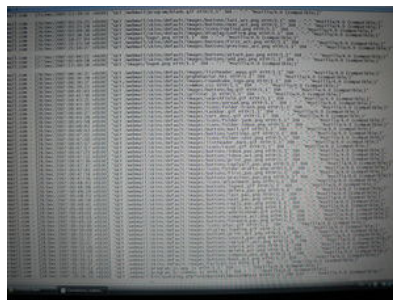
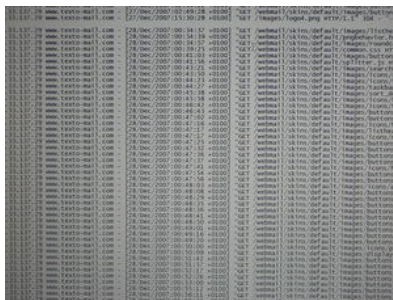
perte de données, espionnage, divulgation de données sensibles, criminalité informatique, confidentialité, malveillance,...

Vous pensez que votre entreprise est en sécurité ?

L'information que vous cherchez est numérique !

Plus de 80% des documents existant dans le monde sont d'abord créés avec des ordinateurs avant de devenir des lettres, contrats, menaces, dénigrements, écritures comptables...

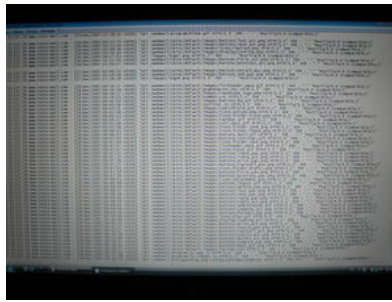
Du fait du développement exponentiel et rapide d'Internet et de l'équipement informatique, l'entreprise et son dirigeant sont exposés à des nouveaux risques, dont-ils n'ont pas toujours conscience.



Création de plateformes informatiques afin d'identifier sur des lignes téléphoniques ou ADSL

les provenances de texto, d'adresses mails, adresses IP ou pseudos.

```
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:43:21 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:43:59 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:44:23 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:44:27 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:45:38 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:45:38 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:46:43 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:02 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:16 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:17 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:32 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:25 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:32 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:36 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:37 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:41 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:54 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:47:58 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:48:03 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:48:08 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:48:29 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:48:33 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:48:36 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:48:41 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:48:50 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:49:01 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:49:16 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:49:20 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:50:00 +0100 PG
195.33.137.29 www.texto-mail.com - 28/dec/2007:00:50:09 +0100 PG
```



Les prestations d'Investigation Informatique :

- identification d'adresse e-mail, adresses IP ou Pseudos
- recherche de fuites d'information
- cyber surveillance : contrôle des activités sur ordinateur
- recherches de preuves
- veille stratégique

Vous pensez que vous n'avez rien à protéger ?

Et si demain aucun de vos ordinateurs ne fonctionnait ?

Lorsque des crimes ou délits sont commis, vos ordinateurs peuvent être impliqués parce qu'ils en sont la cible, mais aussi parce qu'ils ne sont qu'un outil ou un intermédiaire pour les commettre. Un exemple : un innocent à passé 15 mois en prison car un logiciel malveillant avait téléchargé à son insu des images pédophiles...

Les prestations de Sécurité Informatique :

- responsabilité pénale du dirigeant d'entreprise
- test d'intrusion, recherche de vulnérabilité
- surveillance de vos locaux par internet
- Remote Control : contrôlez vos ordinateurs à distance
- évaluation de la confidentialité

SPÉCIALISTES DU RENSEIGNEMENT SENSIBLE BANCAIRE ET FINANCIER

uniquement sur les pays :

- 8 pays de la Communauté Européenne
- les pays Baltes, les pays de l'Est, la Confédération de Russie
- les Républiques Autonomes à statuts spéciaux (12 pays)
- le Pakistan
- la Chine
- le Japon
- l'Union Indienne
- les Émirats Arabes
- Israël
- Amérique du Sud
- Costa Rica
- l'Europe Occidentale

Interventions Privées et Officielles

Dans le cadre de son activité professionnelle, **SALF** peut recevoir des mandats de justice ainsi que des mandats en matière sociale à titre spécifiquement libéral et indépendant.

Quelques exemples :

- La présidence d'un Tribunal de Commerce peut mandater un détective dans la recherche d'un débiteur qui s'est volatilisé ou qui a organisé son insolvabilité ; "un domaine où la police et la gendarmerie n'interviennent généralement pas".
- Un juge peut délivrer une ordonnance à un détective pour enquêter sur un chef d'entreprise qui aurait fermé boutique et mis l'ensemble de ses salariés au chômage après avoir bénéficié d'importantes subventions de l'État.
- Dans le cadre d'une contre-enquête sur les circonstances d'un accident de la route ayant entraîné la mort de personnes - ou bien dans des cas de meurtres - les investigations des détectives peuvent ouvrir de nouvelles pistes et permettre la réouverture des dossiers par les Procureurs.



Tribunal de Grande Instance de Paris

Bien des détectives sont de plus en plus appelés par les Tribunaux dans des cas de vols de voitures et cambriolages de propriétés privées et industries, parce qu'ils sont capables de réagir plus vite que les forces de l'Ordre.

Actuellement, la réforme de la procédure pénale donne plus de poids à la défense des justiciables, et dans ce cadre, les détectives dont les services sont souvent conseillés par des avocats à leurs clients, sont de plus en plus sollicités.

A ce propos, **SALF INVESTIGATIONS d'ORDILEX Vigifraude** conseille vivement à toute personne qui désirerait faire appel à un Détective Privé de consulter l'UFEDP (*Union Fédérale des Enquêteurs de Droit Privé*) qui, sous l'égide de l'Université Panthéon Assas Paris 2, informe très largement sur la validité en Justice du rapport ou de la déposition d'un enquêteur de droit privé.

Pour consulter cette rubrique, copier et coller http://ufedp.online.fr/jurisprudence_detectives.htm

Mieux : pour que leurs enquêtes ne soient pas réservées aux seuls justiciables aisés, ils comptent sur l'Etat. La Chambre Professionnelle des Détectives prépare en effet discrètement un projet qu'elle compte soumettre au gouvernement à la fin de l'année 2010. Son idée : mettre sur pied un système calqué sur l'aide juridictionnelle qui permet aujourd'hui aux justiciables les plus démunis d'avoir recours à un avocat...

Enregistré officiellement en Préfecture de Police, **SALF** est habilité aux enquêtes civiles et pénales.

Tout accord de mission est concrétisé par la rédaction et la signature d'un Contrat de Mission ou Contrat d'Ouverture de Dossier.

Ses rapports et comptes-rendus de missions sont utilisables devant les Tribunaux français et toutes juridiction Européenne et définie par le Code de l'Organisation Judiciaire Française et Européenne.



**SALF est tenu au secret professionnel
conformément à l'article 378 du Code Pénal**

UNE LOGISTIQUE INTERNATIONALE

Voici tout le déploiement sur la logistique internationale de SALF :

Tous les collaborateurs d'**ORDILEX Vigifraude** & **SALF INVESTIGATIONS** enquêtent sur tout le territoire français sans exception. Tous officiellement déclarés en Préfectures ou Départements Fédéraux de leur Police d'État, ils sont frontaliers à la France et exercent principalement leur activité en Normandie et Grande Bretagne, en Aquitaine proche de l'Espagne, sur la Côte d'Azur à Menton et Marseille plus exactement, aux portes de l'Italie et des pays méditerranéens ; nous intervenons également en Belgique, Allemagne, Suisse.

En effet, la société dispose également de collaborateurs professionnels et chevronnés à l'Étranger, appelés "Chefs d'Antennes" notamment à Lugano en Suisse, à Genova en Italie, mais aussi à Malte, Luxembourg, Hambourg en Allemagne, à Londres en Grande-Bretagne, à Latvja en Russie et dans les pays nord-africains, Maroc, Algérie et Tunisie. Dernièrement, **ORDILEX** compte un collaborateur de plus aux États-Unis d'Amérique (USA) dans l'Etat de New York et dispose également de collaborateurs dans 11 pays d'Amérique du Sud.



Une Logistique Internationale

Les MISSIONS EFFECTUÉES à L'ÉTRANGER

En ce qui concerne les enquêtes menées à l'Étranger dans les pays nord-africains, Maroc, Algérie et Tunisie :

L'entreprise n'a jamais fait appel à des détectives locaux dans ces trois pays étant donné les difficultés que ceux-ci rencontrent souvent dans l'exercice de leur activité parce que très limités dans leurs actions.

En effet, les lois et réglementations professionnelles des détectives marocains limitent de beaucoup leur champ d'action et les éléments de preuves qu'ils pourraient apporter à leur clientèle étrangère sinon touristique, risqueraient d'être irrecevables devant les tribunaux et juridictions européennes.

A notre connaissance, il n'existe qu'une seule agence de détective au Maroc et sérieuse ; celle de Myriam Marzak que nous considérons comme une jeune pionnière.

SALF INVESTIGATIONS n'a pas connaissance d'une agence de détective en Algérie tout comme en Tunisie. Il semblerait que l'activité de Détective Privé y soit strictement interdite parce que les textes de lois n'y ont tout simplement pas prévu son exercice. Toute personne qui exercerait donc "illégalement" cette

activité dans ces deux pays, s'exposeraient certainement à des poursuites judiciaires puisque le statut de la profession n'existe pas.

HONORAIRES et FRAIS de MISSIONS

Les Honoraires : Les Détectives Privés ou Agents de Recherches sont fondés à recevoir pour leurs consultations, actes, missions et déplacements, des honoraires et des réglements de frais divers en obligations de moyens selon la jurisprudence univoque établie en la matière et ce, à l'exclusion de tout autre versement, quel qu'il soit, et non justifié directement par le service rendu.

La Justification des Honoraires : Ces honoraires doivent-être équitables. Ils constituent la légitime rémunération d'un service rendu et peuvent varier selon les circonstances, les difficultés, les caractéristiques des missions, les régions où elles sont effectuées, la notoriété du professionnel, les frais éventuels à engager et le nombre d'agents requis pour mener à bien les missions confiées.

Le Montant des Honoraires : Leur montant est convenu librement avec les parties requérantes selon les usages, coutumes et conventions établies en la matière dans la profession.

A titre indicatif, sachons qu'un détective "enquêteur salarié" d'une agence privée de recherches, est payé entre 1500 à 2500 € par mois ; un détective indépendant entre 2500 à 10.000 € selon le professionnalisme.

Un détective travaille habituellement par vacations de 4 heures indivisibles. En moyenne, le prix horaire varie entre 65 et 130 € hors taxes ; la TVA de 19,60% est appliquée. Une vacation peut donc être facturée entre 260 et 520 € hors taxes (4 heures) par enquêteur mobilisé.

Bien souvent, le forfait journalier est facturé sur la base de 2 vacations de 8 heures chacune ; soit entre 520 et 1040 € hors taxes la journée. Les vacations de nuit et des jours fériés sont facturées avec un supplément de 30 à 50% du prix horaire.

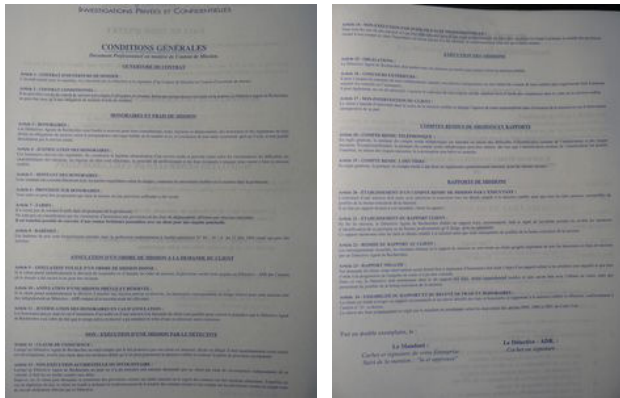
Lorsqu'un détective se déplace en province ou bien à l'ÉtrangerI, le forfait journalier est alors calculé sur une base de 10 heures ; soit entre 650 et 1300 € hors taxes la journée.

Il n'y a pas deux missions identiques ; si certaines enquêtes ne durent que quelques heures, voire quelques jours, d'autres peuvent s'effectuer sur plusieurs semaines ou plusieurs mois.

La Loi du 13 mars 2003 soumet la profession à un agrément ministériel.

The image shows two pages of a contract document for private investigations and research. The left page is titled "CONTRAT DE MISSION" and contains sections for "IDENTIFICATION DE LA MISSION", "LE BAI DONT FAIT OBJET UN CONTRAT DE MISE EN RECHERCHE", and "HONORAIRES". The right page is titled "DATE DE PRISE D'EFFET" and contains sections for "DISPOSITIONS TRANSFORES OU PARTICULIÈRES" and "MODALITÉS GÉNÉRALES DE COLLABORATION". Both pages have fields for names, addresses, and dates.

Documents Professionnels en matière de Contrat de Mission



La Provision sur Honoraires : Tout ordre ne peut être programmé que dans la mesure où une provision suffisante a été versée. Celle-ci est bien souvent calculée entre 50 à 70 % du prix de la prestation. Il arrive également qu'à l'ouverture du dossier, le client règle en provision la totalité des honoraires du détective ; le solde constituant le remboursement de tous les frais occasionnés lors de la mission de celui-ci

Les Tarifs : Il n'existe pas de travaux à tarifs dans les pratiques de la profession. Ne sont pris en considération que les versements d'honoraires par provision et des frais de déplacements afférents aux missions exécutées.

Il est toutefois possible de convenir d'une somme forfaitaire journalière avec un client pour une enquête ponctuelle ; exemple : un forfait journalier peut-être fixé à 800 € HT que ce soit pour 8 ou 12 heures

Les Barèmes : Les barèmes de prix sont formellement interdits dans la profession conformément à l'arrêté ministériel n° 80 - 36/A du 15 mai 1980, relatif aux prix des services.

Si un détective privé est souvent employé pour rechercher des débiteurs en vue de recouvrer des créances, il n'est pas pour autant un agent de recouvrement. Il ne peut donc prétendre à toucher un pourcentage sur une créance.

Exigibilité du rapport d'enquête et relevé de frais et honoraires : Le client est fondé à exiger un rapport circonstancié et un relevé détaillé des frais et honoraires se rapportant à la mission confiée. Le relevé des frais et honoraires est réglé par le mandant au mandataire selon les dispositions des articles 1999, 2000 et 2001 du Code Civil.

ATTENTION AU DEBUNKING

Bien sûr, vous avez la possibilité de consulter plusieurs officines de détectives afin de comparer les prix pratiqués dans la profession ; mais pensez toujours au « rapport qualité prix ». Les plus alléchants sont rarement les meilleurs...

En effet, méfiez-vous des prestations à bas prix ; elles sont synonymes d'un travail médiocre souvent pratiqué par des détectives inexpérimentés.

Un bon détective est un observateur entraîné, opiniâtre. C'est un besogneux qui le plus souvent sacrifie sa vie de famille pour exercer cette profession si attachante par les liens humains qui se créent avec son client.

Quand celui-ci s'adresse à un détective, c'est souvent pour cause de difficultés très graves engageant sa vie de famille, son avenir professionnel ou la survie de son entreprise. Le client a besoin de son aide pour évaluer une situation et se faire une idée réelle avant de prendre une décision grave qui sera souvent décisive et irrévocable.

Le travail du détective est presque toujours synonyme de dévouement et il apporte en plus, bien souvent, un réel soutien psychologique. Un bon détective est disponible nuit et jour, dimanches et fêtes ; il travaille sans compter et ne se soucie ni de la pluie ni du mauvais temps, ni du chaud ni du froid. Le détective Privé est un professionnel de l'investigation ; son expérience garantit à sa clientèle de toujours trouver auprès de lui l'écoute, le conseil et l'assistance dont elle a besoin.

Quelques Articles de Presse ...

*NOTE : C'est par respect envers sa clientèle et par mesure de sécurité, que **SALF INVESTIGATIONS** a toujours demandé aux divers services de Police et de Presse, que ne soient jamais communiqués dans tout article, les noms et coordonnées de son agence ou de ses collaborateurs.*

La publicité n'est pas de mise dans ce type d'intervention policière et la discrétion sur l'origine des sources de renseignements est de rigueur.

Le Bien Public / Novembre 2001

6 000 FLACONS DE PRODUITS CONTREFAITS SAISIS A DIJON

Les Policiers étaient au Parfum

Depuis quelques mois, les représentants des grandes marques de parfums français avaient alerté les policiers de la brigade centrale de répression des contrefaçons industrielles et artistiques : sur les foires et marchés, des commerçants vendaient comme "parfums de luxe déclassés" des produits qui n'avaient rien à voir avec les originaux.

Et mercredi, comme ils le font sur la plupart des foires de France, les policiers de la brigade centrale ont monté sur la foire de Dijon une opération avec leurs collègues de la section économique et financière du SRPJ de Dijon en présence de représentants de grands fabricants de parfums.

Sur un stand tenu par la société "Parfums de France", se sont présentés sans se faire connaître des représentants des grandes marques, puis une femme enquêteur de la section économique et financière de la PJ de Dijon : les deux commerçants qui tenaient le stand leur ont annoncé verbalement que les flacons qu'ils vendaient à 100 F les quatre, étaient des produits de déstockage de grands parfumeurs en citant les marques. Cette technique de vente étant constitutive du délit de contrefaçon de marque, ils ont été interpellés sur le champ et le stock de 6000 flacons qu'ils avaient amené sur la foire a été saisi.

A l'issue de leur garde à vue, les deux commerçants âgés de 50 et 28 ans, dont les identités n'ont pas été révélées, ont été présentés au parquet de Dijon et conduit devant un juge d'instruction. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire et seront convoqués au mois de décembre devant le tribunal.

Les policiers poursuivent leur enquête afin de tenter de retrouver les fabricants des parfums saisis. Pour l'heure, selon un représentant de la Fédération de la Parfumerie, le stock confisqué à la Foire représente un préjudice de 1,50 MF.

G.D.

Le Bien Public / juillet 2003

COUPABLES DE VOLS DE FRET EN BOURGOGNE

Une bande de voleurs de camions démantelée

Six hommes impliqués dans un vaste réseau de vols de camions chargés en produits de luxe, téléphonie, tabac ou alcool ont été interpellés fin juin dans la région lyonnaise et mis en examen pour "association de malfaiteurs et recel en bande organisée", a-t-on appris hier auprès des gendarmes.

Les vols ont été commis en région lyonnaise mais aussi à Besançon et Dijon ont ajouté les enquêteurs. Les vols de fret s'opéraient après repérage de la marchandise des camions sur des aires de repos ou sur renseignement. Ils s'accompagnaient parfois de la séquestration du chauffeur ou des employés des locaux commerciaux et industriels, quand les vols s'effectuaient directement en entrepôt avant chargement des camions, selon la même source. Sitôt volée, la marchandise - du matériel hi-fi; électronique, des parfums, téléphones, vêtements de marque, tabac et alcool - était ventilée et revendue.

L'opération de police judiciaire a débouché sur l'interpellation de cinq personnes dans le département du Rhône. Un coup dur a ainsi été porté à ce véritable réseau qui était spécialisé dans les vols de fret, ces camions vidés de leur chargement.

Les vols de fret se sont multipliés ces dernières années. Voici deux ans, une précédente opération avait déjà mis un terme à une bande qui sévissait en volant des chargements composés de pneumatiques souvent, d'alcools et de hi-fi. Cette fois-ci, les perquisitions ont permis de découvrir des vêtements, des cigarettes, des alcools et du matériel électroménager.

Flagrant délit

Le 14 avril dernier, un ensemble routier était dérobé sur la commune de Saint-Véran au sud de Mâcon. La brigade de gendarmerie de La Chapelle-de-Guinchay interpellait en flagrant délit le jour même un couple domicilié à Romanèche Thorins, soupçonné de recel. La perquisition à leur domicile devait permettre de découvrir 6 Kg de cannabis et un important stock de vêtements, de cigarettes, d'électroménager. L'homme Thierry PETIT, était mis en examen pour "recel aggravé et trafic de stupéfiants" et placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Varennes-le-Grand. Madame BAILLY, juge d'instruction au parquet de Mâcon ouvrait une information judiciaire pour ce chef.

L'enquête, confiée conjointement à la brigade de La Chapelle-de-Guinchay et la brigade

des recherches départementale avec le concours du groupe d'observation et de surveillance de Lyon (GOS) a permis au fil des semaines, d'identifier le cerveau du réseau ainsi que divers complices ayant eu des contacts très réguliers avec celui-ci.

L'aboutissement de ce travail se concrétisait hier matin par une importante opération de police judiciaire réalisée par 25 gendarmes de la compagnie de Mâcon renforcés par des unités du Rhône, de l'Ain et de la Loire. Cinq personnes étaient arrêtées dans quatre communes du Rhône (Anse, Tarare, Amplepuis et Millery) et un à Roanne pour être placées en garde à vue.

Si quatre d'entre-elles ont été laissées libre avant des poursuites futures, le cerveau, Mokhtar REMADNA, 32 ans, demeurant à Anse, a été présenté au parquet de Mâcon, mise en examen pour "recel aggravé et trafic de stupéfiants" et écroué à la maison d'arrêt de Varennes-le-Grand.

Au total, c'est une quinzaine de receleurs qui a été identifiée. Cette bande serait liée à une douzaine de vols de fret commis principalement dans les départements de la Saône-et-Loire, du Rhône et de l'Ain.

Des procédures incidentes pourraient avoir des suites judiciaires. En attendant, d'autres investigations sont en cours pour des suites importantes à ce dossier dont le préjudice est estimé à une dizaine de millions de francs.

Le FIGARO (faits divers 1998)

Le stock de parfum avait été volé en juin

Du "Shalimar" sous le manteau

Une petite partie d'un stock de plusieurs dizaines de cartons de parfums Guerlain volés en juin vient d'être retrouvée dans les Hauts-de-Seine par les policiers du XIV^{ème}, qui ont interpellé trois membres d'une même famille. Ceux-ci avaient mis sur pied un réseau bien structuré de revente de flacons de "Shalimar". Un quatrième individu, soupçonné d'alimenter ce commerce familial, a été écroué.

C'est le 24 juin, à quelques kilomètres de l'usine Guerlain de Béville-le-Comte (Eure et Loire), qu'un commando d'hommes armés et cagoulés s'emparent d'un camion rempli de sept tonnes de produits Guerlain en partance pour Roissy. Le conducteur est séquestré un long moment avant d'être abandonné dans la nature. Le poids lourd et son précieux contenu (un million de francs) sont déjà loin...

Vendu à 50% de sa valeur

Près de cinq mois vont s'écouler avant que ces flacons ne refassent parler d'eux. Les policiers de l'unité de recherche du XV^{ème} (6^{ème} Division de Police Judiciaire) apprennent que des individus proposent à des professionnels de la parfumerie peu scrupuleux ou à des particuliers des "lots" de parfum "Shalimar".

La mécanique policière se met en route. Surveillances et filatures vont mener les enquêteurs jusqu'à La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine) et plus précisément jusqu'à la loge d'une gardienne d'immeuble de l'avenue Foch.

Jeanne, la cinquantaine, disposait là près de 250 flacons de parfum "Shalimar" et de plusieurs centaines de boîtes de crème de beauté Clarins provenant d'un stock destiné à la destruction et qui avait été récupéré frauduleusement. Si certains "clients" venaient faire leurs emplettes ou passer commande sur place, Jeanne était épaulée par son mari, Guy, 53 ans, et sa fille Ghislaine, âgée de 30 ans, pour le démarchage.

Les fameux flacons ont ainsi été vendus essentiellement grâce au bouche à oreille à Paris et dans toute la région parisienne. Un trafic de fourmis certainement lucratif puisque portant à chaque fois sur de petits lots vendus approximativement à 50% de la valeur réelle.

En poursuivant leurs investigations, les policiers de la 6^{ème} DPJ sont remontés jusqu'au fournisseur présumé de la famille de Jeanne, un certain Jean-Pierre A ; 30 ans, domicilié à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), par ailleurs déjà connu de la police. Ce dernier, qui a été écroué, est resté muet quant à la provenance du parfum et son éventuel participation au braquage du 24 juin.

S.J.

(*) COPYRIGHT : Les pages Web du BLOG SALF INVESTIGATIONS sont protégés par les articles L.111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. La visite de ces pages n'emporte aucune dérogation à la jouissance des droits reconnus à l'auteur des présentes pages et notamment à son droit de divulgation. En conséquence, tout visiteur s'interdit de porter atteinte au droit moral de l'auteur sans le consentement préalable de l'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle des pages Web du BLOG SALF INVESTIGATIONS est illicite et sera passible de poursuites judiciaires conformément aux dispositions des articles L.335-2 et Suivants du code de la Propriété Intellectuelle.

AVERTISSEMENT

L'agence S.A.L.F INVESTIGATIONS a le devoir d'informer tout visiteur de son blog, que des paragraphes et pages de celui-ci ont été copiés par certains de ses confrères Français et Etrangers n'ayant aucunes liaisons professionnelles avec elle.

Ces détectives qui bafouent tous les droits de la profession, notamment des droits d'auteurs, se gaussent des mêmes prorogatives professionnelles que celles de l'agence S.A.L.F. INVESTIGATIONS.

En fait, loin d'avoir la même éthique et conscience professionnelles que celles de l'agence S.A.L.F. INVESTIGATIONS, ces confrères de provinces et de l'Etranger en copiant ses textes, démontrent ainsi leur incompétence et trompent leur clientèle sur des prestations qu'ils ne peuvent assurer et réaliser ; il ne peut donc s'agir de véritables professionnels.

L'agence S.A.L.F. INVESTIGATIONS diffuse ci-dessous l'exemple même d'un contrefacteur de site. S.A.L.F. INVESTIGATIONS communiquera les noms et coordonnées de tout contrefacteur qui viendrait à copier ses textes.

En juillet 2007, le dirigeant d'une société étrangère avait à maintes reprises visité le blog en consultant ses pages.

*Les divers outils webmaster de CANALBLOG notamment les statistiques, ont permis à l'agence **SALF** de localiser cette société au Maroc par son adresse IP 41.251.82.82.*

La société identifiée était l'agence d'un détective marocain qui avait tout simplement copié et collé les textes du blog pour constituer les pages de son site internet qu'elle venait de mettre en ligne.

Confondu et contacté rapidement, le contrefacteur n'a rien voulu savoir. Aussi, nous lui avons fait comprendre que nous diffuserions son enseigne et ses coordonnées sur le Net par le biais de Canalblof. Nous communiquons donc ce jour ses coordonnées en espérant qu'il se corrige très vite et retire en totalité les textes de son blog ,dont nous sommes en fait les auteurs.

1 CONTREFACTEUR identifié :

1 page vue et copiée et collée par :

le 10/07/2007 à 22 h 33 " 08 ' provenance de :

<http://candide.imaric.com/index.htm>

IP 41.251.82.82 (Maroc) **L'INVESTIGATEUR MAROC**

AVIS aux Amateurs !!!

Posté par SALF à 14:51 - détectives - Commentaires [1] - Rétroliens [0] - Permalien [#]

PARTAGER : 0 0

Commentaires

eh bien mon stephane ça c'est de l'information!!!
après avoir lu ton site on part en toute confiance vers toi et nous avons pas envie de voir ailleurs!!
bravo!

Posté par petit, 08 septembre 2011 à 10:32

Poster un commentaire

Nom ou pseudo :

Adresse email :

Site Web (URL) :

Titre du commentaire :

Commentaire :

Recevoir une notification de réponse à mon commentaire

Se souvenir de mes informations personnelles

Rétroliens

URL pour faire un rétrolien vers ce message :
<http://www.canalblog.com/cf/fe/tb/?bid=270400&pid=18985084>

Liens vers des weblogs qui référencent ce message :

[Créer un blog](#) | [Blog hébergé par CanalBlog](#) | [Plan du site](#) | [Blog Finance et Economie](#) | [Signaler un abus](#)